



Activité Parlementaire



Chantal ROBIN-RODRIGO
Députée des Hautes-Pyrénées
Vice-Présidente du Conseil Général

Retraite des Personnes Handicapées ou invalides.

Au moment où se dessine la réforme des retraites, Chantal ROBIN-RODRIGO écrit à Mr le Ministre du Travail en charge du dossier, sur l'injustice d'un système qui pénalise fortement les personnes handicapées ou invalides au moment de prendre la retraite.

« Mme Chantal ROBIN-RODRIGO attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les modalités de calcul des retraites perçues par les personnes invalides et handicapées. En effet, lorsque les personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité atteignent l'âge de 60 ans, cette pension est automatiquement remplacée par le versement d'une pension de retraite au titre de l'inaptitude médicale au travail. Ce passage de la pension d'invalidité à la pension de retraite entraîne une perte de revenus considérable du fait de la non-prise en compte de ces années d'invalidité pour le calcul de la retraite. Aussi, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur cette question afin d'améliorer les droits des personnes invalides. »

A Tarbes le 7 juillet 2010